

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire tenue le mercredi 23 septembre 2020 à 11h00 à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31 à Lausanne

Le président, Philippe Diesbach, ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. <u>Contrôle de la liste de présences</u>

La liste des présences atteste que quinze coopérateurs sont présents. 22 personnes sont excusées.

L'assemblée peut valablement délibérer.

2. <u>Désignation du président et du secrétaire</u>

Philippe Diesbach est nommé président. Margaux Oswald est nommée secrétaire.

3. <u>Lecture et adoption du procès-verbal du 27 juin 2019</u>

Chacun ayant reçu le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2019

Ph. Diesbach présente le rapport d'activité et le complète oralement selon les dernières informations en sa possession.

5. <u>Présentation des comptes 2019 et discussion</u>

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2019.

Ph. Diesbach met en évidence quelques points ; il est notamment relevé le bénéfice de <u>CHF 66'908.71</u>. Le bénéfice de l'exercice est reporté à nouveau. Le PP reporté au 01.01.2020 se monte à <u>CHF 799'514.12</u>.

Les produits locatifs se montent à <u>CHF 20'180'255.60</u>, les charges quant à elles, se montent à <u>CHF 20'113'315.94</u>.

Le capital social au 31 décembre 2019 se monte à CHF 30'856'500.00.

Le président relève que l'analyse des risques a été établie et validée par le Conseil d'administration.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

8. <u>Décharge au Conseil d'administration</u>

L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge au Conseil d'administration.

9. <u>Renouvellements statutaires</u>

9.1 démissions et élections des administrateurs

Le renouvellement des personnes suivantes est proposé à l'assemblée pour une durée de 5 ans :

- Philippe Diesbach, président
- Pierre Zwahlen, administrateur
- Claude Paquer, administrateur
- Joël Cornuz, administrateur

Ces renouvellements sont acceptés à l'unanimité.

Selon nos statuts, une place de droit est offerte à tous les superficiants qui mettent un terrain en superficie à la coopérative. Il a été proposé à la Commune d'Aigle, superficiante de notre projet le « Clos du Bourg » à Aigle une place au sein de notre conseil d'administration. **Mme Maude Allora** a été choisie comme représentante de sa Commune. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Aucune démission n'a été demandée.

9.2 de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la Fiduciaire Lambelet SA Fidal à Lausanne pour une période d'une année.

10. Divers

Gestion de l'espace commun rue Cité-Derrière 18-28 à Lausanne (courrier de M. et Mme Chevalley)

Une discussion a été demandé par une famille habitant l'immeuble susmentionné au sujet de l'utilisation de l'espace commun côté jardin. D'autres locataires sont présents pour évoquer le fait que c'est un emplacement privilégié pour profiter des extérieurs de l'immeuble.

Ph. Diesbach rappelle l'esprit de la coopérative et l'utilisation des espaces communs. Il est également mentionné que les règles et usages locatifs doivent être strictement respectés et qu'aucune nuisance en dehors des heures admises ne sera tolérée, ce qui semble être le cas. La coopérative souhaite maintenir l'utilisation en commun de cet espace avec respect et égards pour l'ensemble des locataires. Une discussion a lieu entre les membres présents et notamment deux locataires de cet immeuble.

Il est soumis à l'assemblée générale le vote concernant le maintien des différents espaces en commun pour l'ensemble des locataires tout en respectant les règles et usages locatifs du Canton de Vaud et les égards dus selon le Code des obligations : seize approbations, une objection et aucune abstention.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 11h40.

Le président :

lippe Diesbach

Margaux Oswald

La secrétaire: